

SEANCE DU 19 MARS 2013

Présidence : Monsieur Paul MENARD

En ce premier Conseil de l'année, le Président salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le représentant de la presse, le public

▪ Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance ouverte à 20h00

▪ Assermentation

Le Président procède à l'assermentation du suppléant, M. Pierre-André SCHEIDEGGER, en remplacement de M. Pierre GRABER.

Il appelle M. Pierre-André SCHEIDEGGER à se lever et venir devant le bureau du Conseil afin de prêter serment, suivant l'article 5 du règlement du Conseil communal.

Après lecture du serment et à l'appel de son nom, Pierre-André SCHEIDEGGER lève la main droite et solennise la promesse légale.

Le Président remercie et souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Saint-Cergue à ce nouveau conseil.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés :
M. Jean-François ANDRE
M. Daniel BOUVIER
Mme Anne COMBES-MEYLAN
M. Jean-Pierre GILLIERON
Mme Mary GUICHARD
Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER
Mme Amandine LOHRI
Mme Michèle MÖCKEL
M. Philippe SORDET

Membres non excusés : Mme Arlette DEVAUD PRAZ

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :
40 membres présents
9 membres excusés
1 membre non excusé

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50
Le nombre de membres pour le quorum est de 26
Le nombre de membres appelés est de 40
Le nombre de personnes participant au vote est de 39

Le Président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 décembre 2012**

Nous avons reçu une demande de modification de M. Yves DE GARRINI.

Le Président passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 décembre 2012, tel que modifié

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal

par : **36 voix pour**
3 abstentions

▪ **Informations du bureau**

M. Martin JAUSSE est notre nouveau Municipal élu, en remplacement de Mme Véronique ANDERSSON. Il a été assermenté en début de cette année. Je lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil Communal.

▪ **Correspondance concernant le Conseil communal**

Nous avons reçu une lettre de démission de M. Jonas BAUMGARTNER qui quitte le Conseil communal, ainsi que la Commission de gestion, pour des raisons professionnelles. Lors du prochain Conseil nous convoquerons le prochain "vienne en suite" pour une nouvelle assermentation.

Vous savez depuis cet automne que notre secrétaire émérite démissionne. Nous avons reçu sa lettre de démission au poste de secrétaire du Conseil communal. Afin de boucler son dernier Conseil dans la bonne humeur, elle vous propose un apéro, s'associant à Véronique ANDERSSON à la fin de la séance.

M. Paul MENARD, Président :

En tant que Président du Conseil communal de St-Cergue, j'aimerais sincèrement remercier Karine, car 12 ans c'est un long contrat.

Je n'ai malheureusement pas eu beaucoup de temps pour travailler avec elle, mais j'ai apprécié de travailler avec elle. Je pense que Karine est une personne de grande efficacité et d'un grand professionnalisme et qu'elle a du faire preuve de patience, surtout avec moi.

Je regrette sincèrement qu'elle parte et qu'elle ait prit cette décision.

Je voudrais remercier Karine et lui offrir ce bouquet.

Depuis janvier à plusieurs reprises nous avons fait appel aux conseillers communaux pour occuper ce poste et qu'à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'un ou une "volontaire"

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

"C'est à titre de membre de l'exécutif et au nom de la Municipalité qui nous aimerions remercier Karine Ringgenberg pour son engagement. C'est aussi à titre personnel, puisque j'ai été le Président qui a eu le plus long mandat avec elle. Ce soir il y a quatre Présidents et ex Présidents dans la salle, avec dans l'ordre Eddy Blumenstein, moi même, Magali Borgeaud-dit Avocat et Paul Ménard, j'espère que la pression sur tes épaules est à la hauteur des ces présences.

Moi j'aimerais simplement te remercier parce que pendant 7 ans, nous avons passé des bons moments, on a passé des week-ends de votations et élections qui étaient fabuleux, toujours dans une bonne ambiance avec les membres du bureau.

Ton dévouement, ta bonne humeur constante et ton professionnalisme dans la gestion de toutes les élections et votations et au sein du Conseil. Nous pouvons tous te remercier et au nom de la Municipalité reçoit ce bouquet de fleurs."

Mme Karine RINGGENBERG :

"Je ne voulais rien dire ce soir, car il me semblait que j'avais assez parlé lors du dernier Conseil.

Ces années à ce poste m'ont apporté beaucoup de satisfaction et j'ai toujours eu énormément de plaisir à travailler avec les Conseillers, et plus particulièrement avec les membres du bureau, toujours dans une ambiance très conviviale.

Je veux juste remercier les personnes qui ont travaillé avec moi pour leur patience, surtout la Municipalité, au niveau des procès verbaux des Conseils !

Je trouve un petit peu dommage qu'il soit si difficile de trouver une personne pour reprendre ce poste et j'espère qu'il sera possible de trouver quelqu'un sans trop de difficulté."

M. Paul MENARD, Président :

Je repose une dernière fois la question, si une personne est intéressée dans cette assemblée, sinon nous ferons passer une annonce dans le journal de la Côte.

Pas de volontaire ?

▪ **Informations de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Martin JAUSSI, au sein de la Municipalité.

Informations concernant la sécurisation de la déchetterie

Les travaux de sécurisation des parois de la déchetterie sont terminés. Sachez que sur le préavis de Fr. 254'000.- accordé, nous avons bouclé à quelques mille francs en dessous.

M. Danièle ANDRE, Municipale

Informations concernant le projet de construction scolaire

Dans le plan des dépenses d'investissement communal figurent pour 2013 les frais d'étude pour la réalisation d'une école. Le montant nécessaire à cette étude fera partie d'un préavis présenté au conseil communal cette année.

La Municipalité a déjà pris des contacts avec divers partenaires.

La direction de l'ESGE a présenté lors du CODIR de l'AISGE du 6 mars dernier les besoins futurs en locaux scolaires permettant de répondre à l'introduction de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et du concordat HARMOS (L'accord inter cantonal sur l'harmonisation de la scolarité). Le CODIR de l'AISGE va se pencher sur les propositions de l'école. Les dimensions du bâtiment scolaire prévu à St-Cergue dépendent des décisions qui seront prises par l'AISGE.

La commune financera la construction scolaire et la vendra ensuite à l'Association Intercommunale

Informations concernant le changement de directeur à l'ESGE

Monsieur Claude Vetterli quittera l'ESGE le 31 mars prochain. Le Conseil d'Etat l'a désigné en qualité de chef de la Division de l'enseignement gymnasial et professionnel de la DGEP (Direction Générale de l'Enseignement Post-obligatoire) et Directeur général adjoint.

Il sera remplacé par M. Simon Lager nommé le 13 mars par le Conseil d'Etat.

M. Martin JAUSSI, Municipal

Liste des manifestations

Samedi 4 mai	Coup de balai
Vendredi 24 et samedi 25 mai	Marché aux fleurs
Samedi 15 juin	Rétro Moto

Informations concernant la vente de terrains en DDP

Situation	au 01.03.2013
Surface communale en DDP	158'827m ²
Surface vendue	3'973 m ²
Montant issu de la vente	CHF 1'061'050.-

Mme Cornélia GALLAY, Vice syndic
Informations concernant le SDIS régional

1997

377 SDIS communaux
24 Centre de renfort
17'600 sapeurs-pompiers

Manque d'effectifs
Inégalités

Dès 2000

Création de corps intercommunaux

9'500 sapeurs-pompiers

Création du centre de traitement des alarmes
Gestion informatisée, unifiée

Dès 2005
SDIS évolution

33 régions

70 sites opérationnels DPS
Environ 100 sites DAP

6'800 sapeurs-pompiers

Efficacité et sécurité

Uniformisation de système sécuritaire

01.01.2011

Mise en vigueur de la nouvelle
loi cantonale LSDIS

Obligation des communes à se regrouper
en 34 SDIS régionaux

Conformément aux périmètres des secteurs
d'intervention

Standard de sécurité cantonal

Principaux changements dans la nouvelle loi

- Principe du volontariat remplace l'obligation de servir
- Suppression de la taxe d'exemption
- Répartition financière solidaire régionale dans les secteurs d'intervention

Standard de sécurité cantonal :

Secteurs d'intervention = **34 SDIS régionaux**

Les SDIS Régionaux sur la Côte

Secteur 1 SDIS Terre-Sainte
Secteur 2 SDIS Nyon-Dôle
Secteur 3 SDIS Gland Région
Secteur 4 SDIS de l'Etraz
Secteur 5 SDIS Le Morget
etc...

St-Cergue

2003 Construction et inauguration de la caserne
2004 Création du DPS St-Cergue et Arzier
2007 Fusion des deux corps communaux en SDIS intercommunal St-Cergue et Arzier
2011 Création de deux groupes de travail en vue de la régionalisation

Groupe politique

Représentants de chaque site DPS et DAP
Elaboration des statuts de la nouvelle association intercommunale

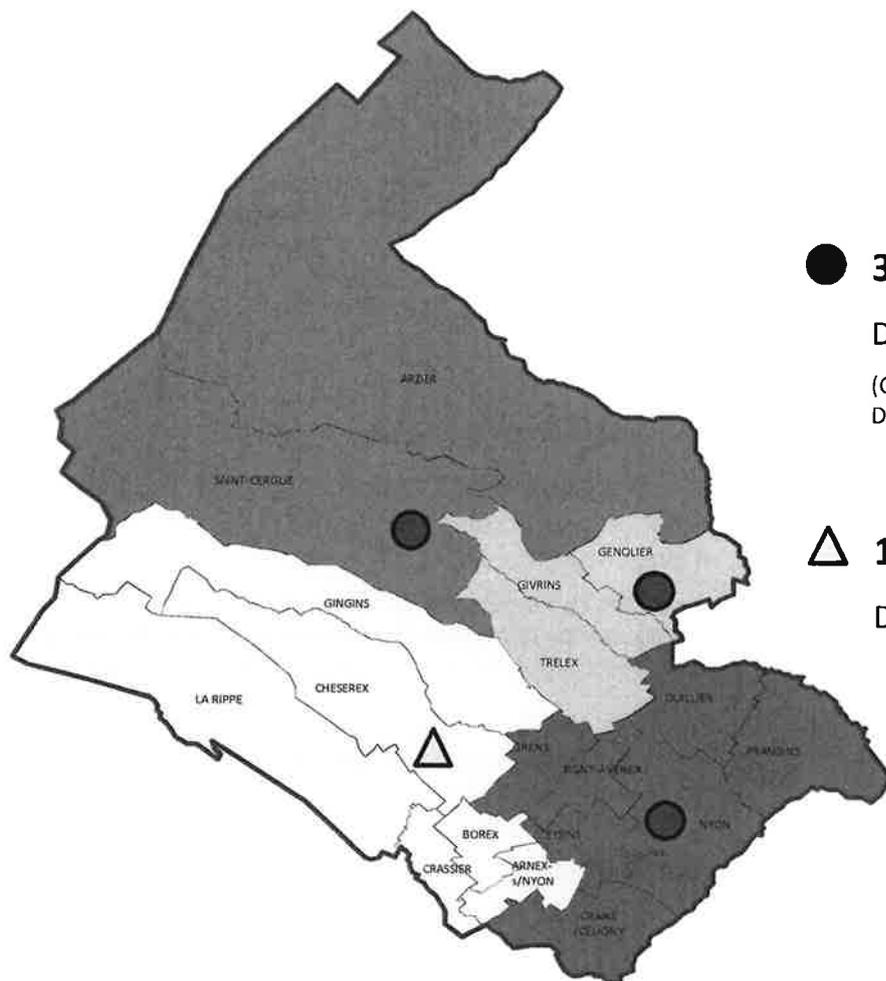
Groupe opérationnel

Commandants des sites opérationnels DPS et DAP
Elaboration du règlement du SDIS régional

Buts

- Préserver l'efficacité des structures existantes
- Trouver des synergies et améliorer la formation
- Introduire une répartition financière équitable

SDIS Nyon-Dôle



● 3 Sites DPS

Détachement de 1^{er} secours

(Chaque site DPS a également une section DAP)

△ 1 Site DAP (Uniquement)

Détachement d'appui

SDIS Nyon- Dôle

Regroupe 18 communes

Calendrier de l'association intercommunale

Acceptation des statuts par les 18 conseils communaux ou généraux d'ici le 30 juin 2013

Installation en été 2013

Elaboration du budget 2014 en automne 2013

Entrée en vigueur au 1er janvier 2014

M. Pierre GRABER, Municipal

Informations concernant les préavis en cours

Les travaux du trottoir du Petit Gourmand sont terminés.

Deux préavis sont en attente, les travaux pourront démarrer ce printemps, ce sont :

- Le préavis N° 02/2012 aménagement d'un Columbarium et aménagement d'un jardin du souvenir
- Le préavis N° 21/2012 Aménagements du chemin piétonniers des Mouilles
Le projet initial pose quelques problèmes et nous avons transmis ce dossier au bureau d'étude Bovard & Nickl pour étude complémentaire.
- Le postulat de Mme Gerlach a été transmis au voyer de l'état pour une étude, ainsi qu'une demande de contrôle de vitesse.
Nous vous tiendrons au courant de la suite de ce dossier.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour

par : **39 voix pour**

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Préavis N°02/2013

Demande d'adoption du programme d'investissement régional (PIR).

Le Président donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Suite aux discussions qui ont été faites avec les représentants des deux Commissions, je vous propose de ne pas refaire la présentation du programme d'investissement, présentée en décembre. Les Commissions ont pu suivre cette présentation et suivre les séances relatives à ce plan d'investissement.

Le travail des commissions qui a été fait, synthétise et positionne le besoin d'adhérer au programme d'investissement régional. Un très grand travail d'analyse a été fait par les deux commissions, montrant l'enjeu et les défis de cette adhésion.

Je remercie les deux commissions pour le travail qui a été fait.

Rapport de la Commission technique:

M. Gérard ODERMATT :

En effet, nous avons pu profiter de séance avec la Municipalité, qui nous a présenté encore une fois le programme d'investissement régional. Les cinq membres de notre commission ont également participé à l'une des séances, organisées par le Conseil Régional. Ensuite nous nous sommes réunis quatre fois pour discuter et ensuite rédiger et signer notre rapport.

Nos conclusions à cette adhésion sont favorables et nous soutenons le préavis de la Municipalité.

Trois éléments nous paraissent importants :

1. Ce soir nous sommes dans le processus de validation. Nous ne votons pas une demande de crédit, mais un principe de financement et un principe d'application.
2. C'est une opportunité unique de profiter d'un financement qui vient non seulement de la commune de St-Cergue, mais aussi de la part de tiers, tels que la Confédération, le Canton et des sponsors et contributions privés.
3. C'est le bon moment pour commencer à passer à la réalisation de tous ces projets qui ont été planifiés, coordonnés et discutés par nos municipalités. La Commune de St-Cergue profitera des projets touristiques, mais également des projets d'infrastructures.

La Commission technique recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 02/2013 tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances :

M. Gilles THIRVAUDEY :

Les informations et analyses se trouvent dans notre rapport, mais j'aimerais aujourd'hui relever un élément important, c'est que nous votons un principe de financement et non un financement.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 02/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Rem.- M. Paul MENARD, Président :

J'aimerais remercier les Conseillers communaux qui se sont déplacés pour participer à ces séances publiques d'informations.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le préavis municipal 02/2013 relatif au Programme d'investissement régional (PIR)**
- **D'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017**
- **D'assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidé par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à la fin 2017**
- **De prendre les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de 'année en cours pour la facture finale, par exemple impôts 2014 pour le décompte 2014**
- **De financer la contribution de notre Commune par la trésorerie**
- **D'amortir cet objet durant 10 ans**

Par : **39 voix pour**

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Je vous remercie pour ce vote, car il montre la compréhension des enjeux de notre région, pour aujourd'hui mais également pour l'avenir. Vous pouvez être fier de votre vote.

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis N°01/2013

Demande de crédit de CHF 87'000.00 pour la rénovation du réseau d'eaux usées des Pralies.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Je n'ai pas de remarques supplémentaires, mais reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Rapport de la Commission des finances :

M. Gabriel GALIBOURG : nous n'avons pas de remarques supplémentaires à faire.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 01/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du réseau d'eaux usées au Pralies**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 87'000.00**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois, par un prélèvement sur le fond de réserve affectée 9280.35 et si le solde est insuffisant, via le compte de réserve pour investissements / amortissement futurs relatif à la vente de DDP 9282.01**

Par : **39 voix pour**

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N°05/2013

Demande de crédit de CHF 183'000.00 pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste à La Cure.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Il a bien été expliqué pourquoi le montant est plus important que ce qui figurait dans le programme de législature. Le tronçon impliquant des travaux a presque été doublé. Je reste à disposition pour tous compléments d'informations.

Rapport de la Commission des finances :

Mme Silke GERLACH :

Je suis désolée, mais j'ai oublié de signer le rapport de la commission des finances.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 05/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Q.- M. James ALEXANDER :
Pourquoi doit-on déplacer ces conduites ?

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Les conduites actuelles se trouvent dans la banquette de la route, sur les parcelles privées qui ont été aménagées et qui ont des haies, des entrées, etc. Cela veut dire qu'elles ne sont pas facilement accessibles.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 183'000.00**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois, par un prélèvement sur le fond de réserve affectée 9280.20**

Par : **39 voix pour**

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N°03/2013

Demande de crédit de CHF 67'000.00 destinée à l'assainissement de deux gouffres pollués par les déchets, subventionnée à la hauteur de 80%, soit un solde à la charge de la Commune de CHF 16'147.55.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

En remplacement de Mme Véronique ANDERSSON, je présente ce préavis. Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Rapport de la Commission ad 'hoc :

M. Yves DE GARRINI :

Nous n'avons rien à ajouter, mais restons à disposition pour tous compléments d'informations.
La Commission ad 'hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 03/2013 tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances :

M. Gabriel GALIBOURG : nous n'avons pas de remarques supplémentaires à faire.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 03/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** M. Pierre-André SCHEIDEGGER :
Pourquoi est-ce que St-Cergue doit financer les travaux pour un gouffre qui n'est pas sur notre commune ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
J'imagine que vous parlez du gouffre qui se trouve entre la Trélasse et les Piles. Il y a eu une décision qui a été prise, indiquant que ce n'est pas les communes territoriales qui doivent supporter les coûts d'assainissement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de deux gouffres pollués par des déchets**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 67'000.00**
- **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - CHF 50'852.45 par la subvention cantonale**
 - CHF 16'147.55 par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois**

Par : 39 voix pour

- **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N°04/2013

Demande d'adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Rapport de la Commission ad 'hoc :

M. Olivier KRÄHENBÜHL :

J'aimerais ajouter deux mots en conclusion de notre rapport, pour dire que la commission a travaillé dans l'esprit d'augmenter la protection initialement prévue pour les arbres de la Commune de St-Cergue. Partant dans l'idée que nous avons une commune boisée, nous avons une responsabilité pour maintenir cette situation. Le règlement présenté ce soir tient compte d'un certain nombre de remarques qui avaient été faites à la Municipalité.

La Commission ad 'hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 04/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** Mme Magali BOURGEAUD-dit-AVOCAT :
Je m'étonne que dans le préavis municipal il y ait mention d'une observation de M. De Garrini et une détermination de la Municipalité ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Lorsqu'il y a une enquête publique, nous sommes tenus de noter les éventuelles oppositions et de faire figurer les remarques et leurs réponses.
- Q.-** Mme Christine MAILLEFER :
Pourquoi la Municipalité souhaite limiter les exigences des arborisations compensatoires ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Ce règlement nous renvoie sur la police des constructions. Toute construction doit être soumise à la Commune, ce qui représente un certain volume de dossiers à traiter par année. Donc si vous voulez construire un cabanon de jardin, nécessitant une enquête

complémentaire pour abattre un forsytia et le replanter un peu plus loin, nous pensons que l'impact sur ces annexes et autre petit objet faible.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le Règlement communal sur la protection des arbres tel que présenté**
- **De prendre acte des déterminations de la Municipalité sur l'observation déposée au cours de l'enquête publique**
- **De charger la municipalité de soumettre au Département de la sécurité et de l'environnement le règlement pour approbation et de fixer son entrée en vigueur dès celle-ci**

Par : **39 voix pour**

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Nomination d'une commission SDIS Régional

Le nombre de personnes participant au vote est de 40

M. Cornélia GALLAY, Municipale :

Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 37RCC).

Ouverture de la discussion pour les propositions :

- M. Daniel VELLUZ se propose
- M. Denis BERGER propose M. Gabriel GALIBOURG, qui accepte
- M. Michel CHAVAILLAZ propose M. Pierre-André SCHEIDEGGER, qui refuse
- M. Gabriel GALIBOURG propose M. Yvan DEMIERRE, qui refuse
- M. Fernand VELUZ propose M. Jean-Luc BESENCON qui refuse
- M. Gilles DÄSCHER se propose

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote

Sont élus à la commission SDIS Régional à l'unanimité par applaudissement :

- **M. Daniel VELLUZ**
- **M. Gabriel GALIBOURG**
- **M. Gilles DÄSCHER**

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Q.- Mme Marie-José HAUTIER-PLA :

Au bout du chemin des Pelesses, à la jonction avec la Route d'Arzier, l'hiver il y a toujours un énorme tas de neige, masquant la visibilité pour s'engager sur la route principale. Serait-il possible de déplacer cette neige et ainsi améliorer cette visibilité ?

R.- M. Pierre GRABER, Municipal :

La Municipalité prend note.

Rem.- M. Yves DE GARRINI :

J'aimerais vous faire part d'une interpellation, concernant le nouveau PGA (lettre en annexe)

- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Nous prenons note de cette interpellation et une réponse vous sera donnée ultérieurement.
- Rem.-** M. Jean-François CHRISTEN :
J'aimerais vous rappeler que la Commission d'urbanisme se tient toujours à disposition pour participer à la mise en place de ce PGA.
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
La Commission d'urbanisme sera associée à ce PGA, au moment venu. Un mandat sera donné, avec une collaboration de professionnels et la Commission d'urbanisme sera consultée.
- Rem.-** M. Gilles DÄSCHER :
Actuellement nous vivons dans notre village une très grande densification. Par contre la finition des bâtiments n'est pas toujours très bien vue par les gens du village et de l'extérieur.
Plusieurs remarques sont venues à mes oreilles concernant la pose de bois en façades. Cette pose de bois est-elle demandée par le règlement, ne serait-il pas possible d'avoir un contrôle sur cette esthétique un peu hétéroclite.
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Nous avons un règlement sur la police des constructions qui régleme les constructions, définissant ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire. Ce règlement laisse une interprétation assez libre et la créativité architecturale peut donner des résultats très variés.
- Rem.-** M. Daniel VELLUZ :
L'année passée j'avais fait un commentaire sur le réseau d'eau de la commune, demandant s'il était possible d'avoir une sorte de planification pour les travaux.
Ce soir je m'aperçois que nous votons une demande de crédit pour le réseau d'eau et que nous n'avons pas de visibilité globale sur les travaux à faire.
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Depuis que nous avons le plan directeur de distribution des eaux, nous permettant d'indiquer quels étaient les travaux à faire. A ce niveau là, le catalogue des travaux à faire est très précis et existe. Chaque année il est retranscrit dans le budget au niveau du plan d'investissement.
Par contre je prends note que je pourrais vous faire une présentation plus détaillée.
- Rem.-** M. Gabriel GALIBOURG :
J'aimerais revenir sur ce qui a été présenté avant, concernant la protection des arbres. Il faut que nous fassions attention à conserver un habitat et un environnement de bonne qualité, car dans le village les arbres sont abattus et des immeubles en béton les remplacent.

J'ai fait une petite analyse sur la démographie régionale.

- augmentation de la population :	- Gingins	+ 11%
	- Nyon	+ 7.8%
	- Arzier	+ 24.4%
	- St-Cergue	+ 25.1%
- nouveaux habitants par nouveaux logements	- moyenne suisse	5.5
	- Chésereux	0.8
	- Nyon	2.9
	- Gland	7.1
	- Arzier	7.4
	- St-Cergue	36.0
- taux de logement vacants	- moyenne suisse	0.24
	- Nyon	0.24
	- St-Cergue	2.82

Donc St-Cergue subit une très grande densification, mais il ne faudrait pas subir la pression de la région et du canton et garder au cadre de vie, qui est propre à notre région, soit dans le respect de la nature, de son environnement et garder une âme de village.

R.- Mme Danièle ANDRE, Municipale :

J'aimerais juste rappeler que nous avons un règlement de la police des constructions et que ce n'est pas nous, les cinq municipaux qui faisons l'esthétique du village.

Le règlement actuel reflète le St-Cergue d'il y a vingt ans. Nous avons encore des demandes de construction pour des immeubles dans le village et le règlement le permet, il est donc extrêmement difficile de ne pas autoriser ces constructions d'immeubles. Et concernant l'esthétique, c'est très difficile à gérer, car chaque personne a un avis différent.

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Peut être en complément, il faut faire attention avec les statistiques. Nous avons fait une statistique au niveau de la région et il ne faut pas oublier que St-Cergue s'inscrit dans un district, qui a une croissance deux fois supérieure à celle du canton de Vaud, qui lui même a une croissance supérieure à la moyenne nationale.

Ces 10 dernières années, il y a des communes qui n'ont pas eu de croissance, mais qui ont eu une croissance importante les 20 ou 30 dernières années.

Rem.- M. Stéphane ANDRE :

Il serait bien de trouver une solution pour les parkings de délestage, tant en Suisse qu'en France, car les zones actuelles sont complètement surchargées.

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Beaucoup d'éléments sur la densification se traitent au niveau régional, par rapport aux gares et à l'arrivée des voitures. Actuellement il y a une étude qui est faite sur l'encouragement de créer de nouvelle zone de parc. Ce sujet est en cours d'étude, également avec les français.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Deux agents de police municipaux ont été engagés. Une séance d'information publique aura lieu le 4 juin 2013 et en complément un tout ménage sur la sécurité vous sera envoyé, merci d'y répondre.

Mots de remerciement à Mme Véronique ANDERSSON, Municipale démissionnaire.

Prochain Conseil Communal mardi 25 juin 2013 à 19h00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare cette séance clôturée à 21h54

Le président



Paul MENARD



La secrétaire



Karine RINGGENBERG

YVES DE GARRIN

St-Cergue, le 16 mars 2013

*typserie-peb
Papiers pei
Les Pelles*

*CP 130 - 1264 St-Cer.
Tél. 360 10 93 (répon*

M. le Président du Conseil Communal

1264 St-Cergue

Conc. Nouveau PGA Séance du Conseil Communal du 19.03 2013

M. le Président,
Mmes et M les conseillers,

Mon interpellation s'adresse essentiellement à Mme la Municipale de l'urbanisme, mais aussi à vous tous.

Depuis quelques mois, Mme la Municipale, ainsi que nos syndics actuel et précédant informent systématiquement la population, tous vecteurs médiatiques confondus, sur l'obligation incontournable de la densification. Depuis plusieurs années, la commission d'urbanisme de l'ancienne législature leur a fait remarquer, qu'il serait judicieux de revoir certains anciens plans de quartier, avant d'autoriser leur réalisation. Sans suite... La nouvelle commission d'urbanisme leur a proposé, au moins à deux reprises en cette assemblée, sa disponibilité et sa collaboration en vue de l'élaboration du nouveau PGA ou PDCm. Tout cela, sauf erreur, en vain.

Lors d'un tout récent article (24H forfait fondues) vous déclarez vouloir repenser la commune. C'est juste le moment, si vous considérez les traumatismes que les derniers chantiers de notre village, en particulier l'excavation et le concassage des Hautsdecôte avait fait subir à notre population et aux commerces touristiques l'été dernier.

Une très large partie de la population, non seulement les villageois, mais aussi les habitants des quartiers périphériques et les hôtes de passage sont scandalisés par cet urbanisme disproportionné pour notre village, surtout sur le secteur de la route d'Arzier. Le canton (PDCn) a décidé de promouvoir St-Cergue en Centre régional, pour des raisons touristiques et non pas démographiques. Il a aussi souhaité que les constructions d'habitation doivent se réaliser de pair avec les autres constructions et infrastructures communales collatérales ainsi qu'en respect des principes, entre autres tels que mixité des zones, création d'emplois locaux, présence de la nature au sein des localités, qualité de vie, etc...

Loin de moi l'idée d'interdire toute nouvelle construction, mais de souhaiter planifier dorénavant, en accord avec ces principes, dans une mesure raisonnable, et en phase avec les souhaits et respect de la population et des contribuables. Les spécialistes de l'urbanisme s'accordent à dire aujourd'hui que les besoins en logements sur l'arc lémanique vont prochainement sensiblement diminuer. Constatant que l'attractivité de se loger à St-Cergue, dans ce genre d'habitat, est essentiellement motivée par l'impossibilité actuelle de se loger en plaine, ne faudrait-il pas modérer, un peu cette densification que vous ne cessez de dire incontournable.

En comparaison avec la Commune de Nyon, lors de l'établissement des PGA dans les années 90, la population y était d'environ 13'000 personnes, objectif de croissance et état 2013 environ 19'000 habitants soit un coefficient d'augmentation de 1.45. Pour la même période sur notre commune, en 90 env 1'000 hab, aujourd'hui 2'300, soit un coefficient d'augmentation de 2.3, presque 2x plus... Pour l'horizon 2030, à Nyon max 30'000 hab. soit un coefficient d'augmentation de 1.6, pour St-Cergue pas d'info... Il apparaît, au vu de cette comparaison, que notre Commune a déjà largement fait part plus qu'honorable en matière de densification. De plus, Nyon était une ville et est toujours une ville, alors que St-Cergue était un village... et qu'est-il aujourd'hui...?

Constatant au registre foncier, que la ceinture forestière actuelle, bordant les grandes constructions anciennes ou récentes autour de la gare de St-Cergue (fameux rayon de 500m), est constituée de parcelles privées (100% forêt) et dont la majeure partie des propriétaires sont les promoteurs ou constructeurs des bâtiments récents ou en construction, pouvez vous m'affirmer ce soir que ces parcelles ne passeront pas de l'aire forestière en zone constructible lors du prochain PGA ?

Compte-tenu du respect des habitants, commerçants et contribuables actuels, du respect des patrimoines communaux naturel, esthétique et équilibrant que constituent ces parcelles boisées, de tout ce qui vient d'être dit, et du reste, puis-je souhaiter, que la Municipalité entende toutes les parties lors de l'établissement des planifications à venir ? Qu'en d'autres termes l'intérêt général de la Commune, à court, moyen ou long terme, ne soit plus sacrifié sur l'autel de la densification et des promotions foncières uniquement ?

Mme la Municipale de l'urbanisme,
M. le Président,
Mmes et M. les Conseillers exécutifs et législatifs,
M. le représentant de la presse,

Je vous remercie pour votre compréhension

Yves De Garrini

